L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Deux piastres par an, payé à feuille, payables d'avance pour l'année; six piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour trois mois; le journal ne voudra pas être payé à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonné ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront faire leur abonnement devront en donner avis par écrit, sans quoi ils seront censés avoir pris un abonnement de six mois.

ANNONCES—Une ligne de petite nonpareille, pour la première insertion, [illegible] pour chaque insertion subséquente. [illegible] Les annonces ordinaires, [illegible] une nouvelle enseigne, [illegible] et de BAL [illegible]

ABONNEMENS pour [illegible] les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 24; les agens pour navires, [illegible] et bateaux à vapeur, 24; les agens pour navires, [illegible] la commission, 250. Ces prix ne [illegible] ils paient d'avance et d'espèce.

Le privilège des souscripteurs aux affiches est limité à un carré [illegible] de trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public, des ventes d'immeubles, [illegible] les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles seront payées au carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES en langues d'une nature personnelle, [illegible] ne doivent être lues, paieront le double du prix ordinaire des annonces ordinaires d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires, d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves, marrons, animaux égarés ou égarés &c., iront payés comme suit: [illegible] et sont prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un [illegible]

LES THÉATRES et autres en-trois ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront [illegible] sous des clauses payées par [illegible]

LES ANNONCES des ventes de boulangerie et des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK—La goélette [illegible] capitaine Allen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [illegible] 1er avril — JOS. ASHBRIDGE, 65, Commune.

ZONE DE CABOTAGE DE LA LOUISIANE.

POUR NEW-YORK—Le beau navire CHARLEMAGNE, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, rue Charles St. Jean, au Magasin Municipal, [illegible] — FOSDICK & BRO. 70 rue du Camp

POUR NEW-YORK—La goélette CARRIUS, capitaine Pennoyer, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, à [illegible] 4 avril — JOS. H. ASHBRIDGE, 65, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK—La goélette MAY, capitaine Loring, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord en face des bâtisses du triangle ou à FOSDICK & FRO. 70, Camp. 4 av

POUR NEW-YORK.

La goélette MOUNT MORIAH, capt. Burgess, peut prendre 300 barils farine. Pour ce frêt, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, avril — 73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—La goélette bonne voilière ALEXANDER, capitaine Charles Lind, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune. 1er avril

POUR NEW-YORK.—Le brick ORLEANS, capt. Heaton, peut prendre encore 600 barils, s'adresser à 30 mars — G. BEDFORD & BECK.

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière EMILIE, capitaine Gates, partira très prochainement pour fret de 300 barils, s'adresser à 24 m — S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR NEW-YORK—Le beau navire TROY, capitaine David Wood, commencera à charger Mercredi, et sera expédié incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue des Ursulines, ou à F. LAIDLAW, 51, Camp. 22 mars

POUR NEW-YORK—La goélette ELIZA MEZEROLE, capt. Cosson, peut prendre 1000 barils de farine, pour fret ou passage, s'adresser à 18 mars — G. P. FOND & Co.

POUR NEW-YORK—Le brick A. I. CARLETON, capitaine Tameson, peut recevoir 50 balles de coton sur le pont et prendre des passagers. S'adresser à 16 mars — G. BEDFORD & BECK, 24, Douane

POUR NEW-YORK—La goélette HARRIET à LOUISA, capitaine Payne, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 14, rue Bienville

POUR NEW-YORK—La goélette fine voilière CORA, double et chaudière en cuivre, capt. Young, est en chargement en face de la Place d'Armes, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 13 mars — J. B. BAILEY, 14, Bienville.

POUR NEW-YORK—Le beau brick JULIA ET HELEN, va être expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 11 mars — 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le brick ALBANY, capitaine Stackpole, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp. 4 a

POUR BOSTON—La goélette ALPINE, capitaine Walker, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à BEDFORD & BECK, 2 avril — 24, rue de la Douane.

POUR BOSTON—Le paquebot neuf KENTUCKY, capitaine Dickerson, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, au bout de la rue St. Joseph, ou à STETSON & AVERY. 2 avril

POUR BOSTON—Le brick TOM FAYNE, capt. Robinson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 30 mars

POUR BOSTON—Le brick A LIME ROCK, capitaine Amson Butler, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à 27 mars — G. BEDFORD & BECK, 14, Douane.

POUR BOSTON—La barque TARQUIN, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser S. & J. P. WHITNEY. 21 mars — 73, rue du Camp

POUR BOSTON—Ligne de Lombard & Co.—Le brick OSCOLA, capitaine J. Tobey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à H. A. NORCROSS & Co. 66 Camp.

POUR BOSTON—La goélette ERIE, capitaine Webb, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle ou à JOHN A. MERRITT, 53 Camp.

POUR BOSTON.—La goélette D. Atwood, capt. S. Hall, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord vis-à-vis le marché Ste-Marie, ou à JOHN A. MERRITT, 24 mars — 53, rue du Camp.

POUR BOSTON—La goélette ELIZABETH, capitaine Thain, sera expédiée sans délai. Elle peut prendre 100 balles coton sur le pont. S'adresser au capitaine à bord, ou à J. B. FIELD, 23 mars — 73, Bienville.

POUR BOSTON—Ce beau brick CATHERINE, capt. Peter Vesper, peut encore prendre 500 barils de fret et quelques passagers, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 20 mars — 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick VOLTAIRE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 25 fév

POUR PHILADELPHIE—Pour suivre la Josephine—La barque B. MEZICK, capitaine John J. Garvin, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face du marché aux légumes ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick JULIA & HELEN, capt. Bartlett, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 30 mars — 24, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—La barque JOSEPHINE, capitaine Johnson, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face de la presse à coton d'Orléans, dans la seconde municipalité, ou à JAMES D. DENEGRE, 26 mars — 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goélette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes. Pour fret s'adresser à bord, en face des bâtisses du triangle, dans la Seconde municipalité ou à J. ALBERT, 36 rue St. Louis.

LIGNE DE PACKETS POUR BALTIMORE.

Le brick ARCHITECT, capt. Albert Gray, peut prendre encore 500 barils. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK. 4 avril — 24, Douane.

POUR BALTIMORE—La goélette TESTER partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. B. BAILEY, 28 m — 14, Bienville.

LIGNE DE PACKETS de la Nile-Orléans et de Baltimore.

La barque MARY, suivra le brick Architect et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR LA MOBILE—Par le Nouveau Bassin—La goélette CHARLES W. BURWOOD, capitaine [illegible] est en chargement, et partira sous peu de temps. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au [illegible] fer avril — JOS. H. ASHBRIDGE, 65 Commune.

POUR MOBILE—La goélette Mount Moriah, capitaine Rodgers, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à S. & J. P. WHITNEY. 31 mars — 73, rue du Camp

LIGNE DE LA NOUVELLE-ORLEANS et de la Mobile, par le nouveau Bassin—La goélette CLIFTON, capt. Masson, partira sous peu de temps. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 4 avril — JOS. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR RICHMOND—La bonne goélette CHARLES, capitaine Moore, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 2 av — 24, rue de la Douane.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts en voilier A. I. FERAX, capitaine Healey, partira très prochainement. Pour passage seulement, s'adresser à 10 mars — S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR MARSEILLE—Le brick en voilier COMET, capitaine Paxton, ayant la moitié de sa cargaison engagée. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à H. ADERHOLT & F. PRIVAT, 30 m — 88, rue de la Douane.

☞ On fera des avances sur des consignations de coton sur ce navire, toutes les autres avances à Marseille.

POUR MARSEILLE—La barque neuve OLEANER, classe A. 1., capitaine Stevens, partira pour le port ci-dessus. Pour le fret de 300 balles sur le pont, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 3 avril — 73, rue du Camp.

POUR GREENOCK—La barque anglaise JAMAICA, capitaine Martin, peut prendre à fret 200 à 300 balles de coton, en partie sous deck. S'adresser à KENNEDY, DURELL & CO., 2 avril — 52, rue Toulouse.

POUR CORUNA—Le navire en voilier PROVISCONAL, capitaine Sarria, partira pour le port ci-dessus, lundi, 6 du courant. Il peut prendre quelques passagers, s'adresser à J. ROBERT & Co, 27 avr. — 47, Bienville.

POUR LIVERPOOL—La barque POLLOK, capitaine Purdon, maintenant en chargement, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à 24 mars — WILLIAM G. HEWES & Co. rue Natchez.

POUR LIVERPOOL.

Le trois-mâts anglais ORWELL, capt. Grayburn partira sous peu. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à 8. HEATH & Co. 4 avril — 95, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le trois-mâts DEUCALION, capt. Howes, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au [illegible] 1er avril — 8. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts WRONGLY, capitaine Purnorton, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le paquebot fin voilier HUNTSVILLE, capitaine Eldridge, ayant la majeure partie de son chargement arrêtée, partira incessamment. Pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 à 300 balles de coton ou passages, s'adresser à bord vis-à-vis du marché aux légumes, ou à FOSDICK & BROTHER, 70 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Barr, partira immédiatement. Pour fret de 300 balles de coton, s'adresser à 9 mars — S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR AMSTERDAM—Le trois mâts GENEVA, capitaine Hale, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton d'en bas ou à J. B. BAILEY, 4 avril — 14, rue Bienville.

PORTS DES ANTILLES.

POUR LA HAVANE.

La goélette FRANCES AMY, capt. Ashley, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser au capitaine, à bord, ou à R. GRONING & Co. 30 mars.

POUR LA HAVANE—La goélette SEMINOLE, capitaine Thompson, partira sous peu. Pour le fret de 500 barils ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING. 2 avril

POUR LA HAVANE.

La goélette ALBERT ESTEIN, capt. F. C. Dumas, prendra du fret et des passagers et partira le 6 courant, s'adresser au capt. à bord ou à POUYERIN, 248, rue Royale, ou, Dumaine. 2 avril—4 f.

A VENDRE OU A FRETER.

A VENDRE OU A FRETER—La goélette KITE, capt. Martin, construite il y a 10 mois du port de 900 barils. Pour les conditions s'adresser à J. W. ZACHARIE, 88, rue de la Douane.

DEMANDE DE NAVIRE—On demande une bonne goélette pour prendre une cargaison pour N. York. S'adresser à WM. C. TOMPKINS & Co. 66, rue du Camp

POUR LA HAVANE—La barque VENIEL, capt. Birbes, du port de 1200 balles de coton, sera prête à recevoir du coton sous douane dans une semaine. Un port de la Méditerranée serait préféré. S'adresser au capitaine Birbes, à bord, au wharf de la rue municipale, ou à STETSON & AVERY, 66, rue Gravier.

ON demande un navire du port de 170 tonneaux et un autre de celui de 300 tonneaux pour aller prendre une cargaison pour un port du nord. S'adresser à JAMES D DENEGRE, 9 av — 16, rue de la Douane.

M. ALLOVON, Facteur et Accoteur de Plasse, ayant changé de domicile, préviens ses amis et le public en général qu'il continuera avec soin, le même genre d'industrie, rue Royale, 248, entre Ste.-Anne et Dumaine.

MR. ROLLIN, peintre.—Ayant changé de domicile, a l'honneur de prévenir les personnes qui désireraient le employer, de s'adresser chez Mr. ALLOVON, Rue Royale, No. 248, entre Ste-Anne et Dumaine. 4 avril—6

QUATRIME OPIN!!!

Tragédie en 5 actes et en vers, par M. P. Pinsonnin.

☞ Le mêle Pierre Corneille, Racine et Voltaire ne sont rien en comparaison de cette tragédie. Le libraire de LELIEVRE, concierge Royale et Dauphine.

Prix, 25c. 20 fév

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu Jean Baptiste Arnitage.—Vente par le Registrar des Testaments.—Le lundi 13 avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en [illegible] 1838, il sera offert en vente publique à l'hôtel de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue Saint Louis, entre les rues de Chartres et Royale, les esclaves suivants, savoir:

Jim, nègre âgé d'environ 36 ans.

Minerva, négresse âgée d'environ 26 ans, avec ses trois enfans Dave, négrillon d'environ 6 ans, Priscilla, négrillon, d'environ 3 ans, et un enfant à la mamelle.

Conditions, comptant.

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant L. Hermann, not. pub. 19 mars

SUCCESSION de feu Amos Beeson—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, vingt sept avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date de 12 Février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans cette partie de la Bourse de Cité qui fait face à la rue St.-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. Quatre de l'ilet No. Cinquante Cinq, mesurant soixante pieds de face à la rue Union sur cent vingt pieds de profondeur.

Les Esclaves Ned, nègre âgé d'environ dix-neuf ans, cocher et domestique de maison; Marie, négresse âgée de vingt-six ans, bonne cuisinière, avec son enfant nommé Luron, nègre âgé d'environ cinq ans; Marie-Louise, négresse âgée d'environ vingt ans, parfaite servante de maison, blanchisseuse, repasseuse et couturière, avec sa fille Justine, grifonne âgée d'environ deux ans.

Conditions—Six et douze mois de terme en billets endossés à la satisfaction, portant première hypothèque jusqu'à parfait paiement. 1er av—1 11,18,25,2

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de beaux meubles.

LE vendredi, le 17 courant, à 10 heures et demie, dans la maison de résidence de John Sibdell, rue St. Louis, entre Dauphine et Bourgogne.

Un bel assortiment de meubles des plus recherchés, tels que commodes, tables à jeux, et à manger, chaises en acajou, armoires, sofas, bois de lit, side boards, magnifique rideaux pour croisées, tapis, lampes, miroirs, &c. Ensemble avec de la vaisselle de la faïence et de la porcelaine—Puis, immédiatement, les chevaux et voiture appartenant à la personne ci dessus nommée.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $200 comptant; au-dessus, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

N. B. Les personnes désirant acheter peuvent examiner les meubles avant le jour de la vente.

9 avril—

FARE. TRICOU

LE sera vendu mardi, le 14 avril 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, [illegible] 1840, 24, Sambourg Washington, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations d'une étage et les [illegible] rations qui sont dessus.

Les lots nos. 2, 3, 4 et 5 de l'ilet no. 16, tels que le lot no. 1 ensuite.

Le lot no. 6 de l'ilet no 16 tel que les lots ci-dessus et formant l'encognure des rues Moreau et Pierre.

Les lots nos. 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet 16, ayant chacun 30 pieds 7 pouces de largeur sur 120 pieds de profondeur.

Le lot no. 12, de l'ilet 16, formant l'encognure des rues Pierre et Urquhart.

Sur le dernier de ces lots il y a un passage de huit pieds de largeur. Pour de plus amples détails voir le plan qui est exposé à la dite Bourse de Cité.

Les lots no. 14 et 15 de l'ilet no. 16 ayant 30 pieds 7 pouces sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue Urquhart.

Le lot no. 16 de l'ilet no. 16, 32 pieds de face à la rue Moreau et formant l'encognure des dites rues.

Les lots no. 2 de l'ilet no 19, 32 pieds de face à la rue Pierre sur 120 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Moreau, et formant encognure.

Les lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, 32 pieds de face à la rue Pierre sur 120 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot no. 12, de l'ilet 19, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pierre sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Urquhart, et formant encognure.

Le lot no. 13, de l'ilet 19, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur chacune.

Les banquettes sont faites sur la façade et le derrière des bâtisses et des lots. Il y a près de 200 arbres fruitiers et autres sur le devant et derrière des maisons. Il y a en outre un jardinier le devant de chaque maison, indépendamment d'une cour de 40 pieds de long sur 30 pieds de large.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, par W. L. Lewis, aux frais des acquéreurs 2a

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour du Premier District—John S. Pritchard vs. John D Brin et Richard Bein.—No. 18,304 — Vente par le bâtif.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi, le 23 avril prochain, à une heure de relevée:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE,

ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans la dite ville de Lafayette, faisant partie de la carre numéro quarante, sur un plan dressé par Joseph Pilie, le 23 juillet 1830, déposé en l'étude de William Boswell, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans—le dit lot No. huit, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Philippe sur cent-vingt de profondeur et face à la rue des Nayades, et le dit lot No. neuf, d'une forme irrégulière à aussi, mesure française, soixante-six pieds neuf pouces face à la dite rue des Nayades et s'étend dans la profondeur, jusqu'au lot No six, sur laquelle ligne, il mesure soixante-quinze pieds quatre pouces et trois quarts, borné à la partie inférieure par la partie de derrière des lots Nos. sept et huit, sur laquelle ligne, il mesure cent-vingt pieds et à la partie supérieure par l'habitation Livaudais sur la quelle ligne il mesure cent-vingt pieds trois pouces.

Conditions de la vente—Comptant.

21 m — MANUEL J GARGIA, shérif.

DROGUES, MEDECINES, &c.—Venant d'être reçues par la barque Lach, les articles mentionnés ci-après: salpêtre, quinine, 150 liv; soude carb.; 100 liv. calomel, 25 liv. orge perlée, 5 barils sel glober, 5 barils cale-forte; 1 caisse Vrooma jaune; 500 liv. rouge de plomb; indigo bonne de campêche en nouveau; noix de Galles, 1 barique; col de poissons; bout de sein; savon de Castille; feuilles d'or; &c. &c. qu'ils offrent à vendre aux habitants et marchands de la campagne; à des prix réduits.

G. N. MORRISON.

12 mars — Drogusiens gros, 11, rue du Canal.

QUINCAILLERIE.—Satuelles for à repasser, 2 futailles chandelliers de cuivre, 2 de bouilloires, 15 sacs clous à fer de chevaux, 10 doz. pelles à feur, 30 doz. pelles et bêches, 10 futailles chaînes de trait, à vendre par 26 m — WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

CORDES, BALAIS, CIGARES, &c.—104 rouleaux cordes d'emballage, 100 doz. de bons balais de l'ouest; 25 milliers de cigares de la Havane; damejannes, peinture verte, vin de Malaga, vins, liqueurs etc., au lieu au gré des acheteurs. Magasinage pour toute espèce de marchandises.

WM. BERGER, 19 St. Louis.

CAFÉ ET RIZ—275 sacs en débarquement du steamer Natchez, de la Havane, et 300 tierçons de Riz en magasin, à vendre par — WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

D. IRANG & Co. No. 20, Vieille Levee, entre Conti et Bienville:

ONT constamment en mains, un bel assortiment d'HABITS, LEVITES et PANTALONS, nouvellement de leur fabrique manufacturés, qu'ils vendent à *bon marché pour du comptant*, en gros et en détail.

Faisant travailler un grand nombre de tailleurs et de couturières, ils sont en état d'entreprendre toute espèce d'ouvrages dans leur genre. Les personnes qui ont des restes de marchandises qu'elles désireraient faire confectionner, peuvent être assurées de la plus parfaite exécution, avec les [illegible] ci-après décrites, savoir:

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Test. 9 avril — 3 d e s. P. LEBLANC, dép. greff.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR DES PREUVES.—Par *issue* de Plaquemines.—Succession de Joseph Lethiec.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Joseph Lethiec et à tous autres intéressés, d'avoir à déduire dans dix jours de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le compte d'administration et liquidation fait par Mme Aimée de Plaquemines, veuve Lethiec administratrice de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les mouvemens faits et à faire tels qu'ils sont énoncés dans le dit compte ne seraient pas déclarés bons et valables, et décharge pleine et entière ne serait pas donnée à la dite Dame Aimée de Plaquemier, veuve Lethiec de toutes les obligations et responsabilités résultant de son administration de la succession de dit sieur Joseph Lethiec.

Paroisse de Plaquemines, 4 avril 1840.

G. LEONARD, juge.

6 av. 11—3

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. L. FERNET,
Bureau rue Conti, No 21.

LE vendredi, 1er. mai 1840, à midi, à l'Arcade Banks rue des Magasins, sous la direction de P. A. Giraud et H. Bonnabel, syndics des créanciers de Champomier et Giraud et de P. A. Champomier et P. A. Giraud, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse, il sera vendu les propriétés ci-dessous décrites:

Quatre lots de terre situés dans l'ilet compris entre les rues St-Charles, Poydras, Carondelet et Perdido, désignés par les Nos. 18, 19, 20 et 21 sur un plan dressé par Hugh Grant, ingénieur civil, déposé dans l'étude de Joseph B. Marks, notaire public.

Le lot No. 18 [illegible] Poydras des rues Carondelet et Perdido et mesure vingt-cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Carondelet, sur 110 pieds de profondeur sur la rue Perdido, entre lignes parallèles.—mesure américaine.

Conditions de la vente du lot No. 18:—La somme de $10,368 payable comptant, avec intérêt légal sur $3,320 à partir du 4 février 1840, plus $8 pour frais de protêt. L'acheteur se chargera en outre du payement des billets suivants:

Un billet de $3,200 dû le 4 février 1841—Un billet de $3,200 dû le 4 février 1842—Un de $384, le 4 août 1840—Un de $381 dû le 14 février 1841—Un de $480 dû le 4 août 1841—Et un de $480 dû le 4 février 1842.

Le lot No. 19, est contigu au No. 18, et mesure vingt-cinq pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Carondelet, sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions de la vente du No. 20. La somme de $8100 payable comptant, avec intérêt légal sur $2560 à partir du 4 février 1840, et huit piastres de frais de protêt. L'acheteur se chargera en outre du payement des billets suivants:—Un billet de $2,500 dû le 4 février 1841—un billet de $2500 dû le 4 février 1842—un de $300 dû le 4 août 1840—un de $300 dû le 4 février 1841—un de $375 dû le 4 août 1841—un de $375 dû le 4 février 1842.

Le lot no 21 est contigu au No 20 et mesure vingt-cinq pieds sept pouces et quatre lignes de face à la rue Carondelet sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles—mesure américaine.

Conditions de la vente du No. 21—La somme de $8100 payable comptant avec intérêt légal sur $2500 à partir du 4 février 1840, plus huit piastres pour frais de protêt. L'acheteur se chargera en outre du payement des billets suivants:—un billet de $2500 dû le 1 février 1841—un de $2500 dû le 4 février 1842—un de $300 dû le 4 août 1840—un de $300 dû le 4 février 1841, un de $375 dû le 4 août 1841—et un de $375 dû le 4 février 1842.

Les actes de vente par devant F. Grima, not. pub. aux frais de l'acquéreur, aussi bien que ceux de mise en possession des propriétés.

30 mars—4f—11, 25 av. et 1r. mai

PAR FAUCHER.

IL sera exposé en vente publique, Samedi 2 Mai 1840, à midi, en vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 25 mars 1840, à la Salle des Bains située dans la partie de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la mineure Hermine Colsson, les propriétés ci-après décrites, savoir:

UN LOT DE TERRE situé dans le nouveau faubourg Marigny, désigné par le No. Quatre de l'ilet No. Cinquante Cinq, mesurant soixante pieds de face à la rue Union sur cent vingt pieds de profondeur.

Les Esclaves Ned, nègre âgé d'environ dix-neuf ans, cocher et domestique de maison; Marie, négresse âgée de vingt-six ans, bonne cuisinière, avec son enfant nommé Luron, nègre âgé d'environ cinq ans; Marie-Louise, négresse âgée d'environ vingt ans, parfaite servante de maison, blanchisseuse, repasseuse et couturière, avec sa fille Justine, grifonne âgée d'environ deux ans.

Conditions—Six et douze mois de terme en billets endossés à satisfaction, portant première hypothèque jusqu'à parfait paiement 1er av—1 11,18,25,2

PAR HEWLETT & CENAS.

Vente de beaux meubles.

IL sera vendu vendredi, le 17 courant, à 10 heures et demie, dans la maison de résidence de John Sibdell, rue St. Louis, entre Dauphine et Bourgogne.

Un bel assortiment de meubles des plus recherchés, tels que commodes, tables à jeux, et à manger, chaises en acajou, armoires, sofas, bois de lit, side boards, magnifique rideaux pour croisées, tapis, lampes, miroirs, &c. Ensemble avec de la vaisselle de la faïence et de la porcelaine—Puis, immédiatement, les chevaux et voiture appartenant à la personne ci dessus nommée.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $200 comptant; au-dessus, 90 jours de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur.

N. B. Les personnes désirant acheter peuvent examiner les meubles avant le jour de la vente.

9 avril—

FARE. TRICOU

IL sera vendu mardi, le 14 avril 1840, à midi, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, [illegible] 1840, 24, Sambourg Washington, mesurant 30 pieds de face à la rue Moreau sur 120 pieds de profondeur, avec les améliorations d'une étage et les [illegible] rations qui sont dessus.

Les lots nos. 2, 3, 4 et 5 de l'ilet no. 16, tels que le lot no. 1 ensuite.

Le lot no. 6 de l'ilet no 16 tel que les lots ci-dessus et formant l'encognure des rues Moreau et Pierre.

Les lots nos. 7, 8, 9, 10 et 11 de l'ilet 16, ayant chacun 30 pieds 7 pouces sur 120 pieds de profondeur.

Le lot no. 12, de l'ilet 16, formant l'encognure des rues Pierre et Urquhart.

Sur le dernier de ces lots il y a un passage de huit pieds de largeur. Pour de plus amples détails voir le plan qui est exposé à la dite Bourse de Cité.

Les lots no. 14 et 15 de l'ilet no. 16 ayant 30 pieds 7 pouces sur 120 pieds de profondeur, faisant face à la rue Urquhart.

Le lot no. 16 de l'ilet no. 16, 32 pieds de face à la rue Moreau et formant l'encognure des dites rues.

Les lots no. 2 de l'ilet no 19, 32 pieds de face à la rue Pierre sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Moreau, et formant encognure.

Les lots nos. 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, 32 pieds de face à la rue Pierre sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur.

Le lot no. 12, de l'ilet 19, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Pierre sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes sur la rue Urquhart, et formant encognure.

Le lot no. 13, de l'ilet 19, 31 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur 119 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur chacune.

Les banquettes sont faites sur la façade et le derrière des bâtisses et des lots. Il y a près de 200 arbres fruitiers et autres sur le devant et derrière des maisons. Il y a en outre un jardinier le devant de chaque maison, indépendamment d'une cour de 40 pieds de long sur 30 pieds de large.

Conditions—Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente par devant W. L. Lewis, aux frais des acquéreurs 2a

ETAT DE LA LOUISIANE.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour du Premier District—John S. Pritchard vs. John D Brin et Richard Bein.—No. 18,304 — Vente par le bâtif.

En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Jackson et Levée, ville de Lafayette, Jeudi, le 23 avril prochain, à une heure de relevée:

DEUX CERTAINS LOTS DE TERRE,

ainsi que les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, etc., qui y appartiennent, situés dans le Faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson, dans la dite ville de Lafayette, faisant partie de la carre numéro quarante, sur un plan dressé par Joseph Pilie, le 23 juillet 1830, déposé en l'étude de William Boswell, notaire public, dans la ville de la Nouvelle-Orléans—le dit lot No. huit, ayant, mesure française, soixante pieds de face à la rue Philippe sur cent-vingt de profondeur et face à la rue des Nayades, et le dit lot No. neuf, d'une forme irrégulière à aussi, mesure française, soixante-six pieds neuf pouces face à la dite rue des Nayades et s'étend dans la profondeur, jusqu'au lot No six, sur laquelle ligne, il mesure soixante-quinze pieds quatre pouces et trois quarts, borné à la partie inférieure par la partie de derrière des lots Nos. sept et huit, sur laquelle ligne, il mesure cent-vingt pieds et à la partie supérieure par l'habitation Livaudais sur la quelle ligne il mesure cent-vingt pieds trois pouces.

Conditions de la vente—Comptant.

21 m — MANUEL J GARGIA, shérif.

DROGUES, MEDECINES, &c.—Venant d'être reçues par la barque Lach, les articles mentionnés ci-après: salpêtre, quinine, 150 liv; soude carb.; 100 liv. calomel, 25 liv. orge perlée, 5 barils sel glober, 5 barils cale-forte; 1 caisses Vrooma jaune; 500 liv. rouge de plomb; indigo bonne de campêche en nouveau; noix de Galles, 1 barique; col de poissons; bout de sein; savon de Castille; feuilles d'or; &c. &c. qu'ils offrent à vendre aux habitants et marchands de la campagne; à des prix réduits.

G. N. MORRISON.

12 mars — Drogusiens gros, 11, rue du Canal.

QUINCAILLERIE.—Satuelles for à repasser, 2 futailles chandelliers de cuivre, 2 de bouilloires, 15 sacs clous à fer de chevaux, 10 doz. pelles à feur, 30 doz. pelles et bêches, 10 futailles chaînes de trait, à vendre par 26 m — WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

CORDES, BALAIS, CIGARES, &c.—104 rouleaux cordes d'emballage, 100 doz. de bons balais de l'ouest; 25 milliers de cigares de la Havane; damejannes, peinture verte, vin de Malaga, vins, liqueurs etc., au lieu au gré des acheteur